

# BON DE COMMANDE BILLETTERIE EN LIGNE

**FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE 2023**  
**DU 22 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE 2023**

Pour la société : ..... Siret : .....  
Contact : ..... N° client : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

## CONVENTION – DEPOT VENTE E-BILLETS

(Obligation d'achat minimum 50 billets,

**Chèque d'acompte de 225 Euros TTC à la commande – solde avant le lundi 12 octobre 2023)**

Entre,

**SAFIM**, Parc Chanot, BP 2 – 13266 Marseille cedex 08

Et le Comité d'Entreprise nommé ci-dessus et ci-après dénommé « le Comité Social et Economique » (CSE).

Dans le cadre de LA FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE qui se tiendra du 22 septembre au 02 octobre 2023, SAFIM met à disposition des CSE et assimilés des billets à télécharger en ligne à l'attention de leurs ressortissants.

Le tarif spécial accordé aux CSE ou assimilés est de **4,50 Euros TTC au lieu de 7,50 Euros TTC** (prix de l'entrée plein tarif).

En échange d'**un chèque d'acompte de 225 Euros TTC** (montant correspondant à l'obligation d'achat de minimum 50 billets à 4,50 Euros TTC), SAFIM alloue au Comité d'Entreprise un quota de billets en ligne, défini préalablement en commun, pour la vente à ses ressortissants.

**Le solde des billets vendus devra être réglé au plus tard le 12 octobre 2023.** Le CSE sera facturé par SAFIM à hauteur de 50 billets (quantité minimum facturable) plus tout billet téléchargé en plus.

**Attention : tout billet téléchargé est facturé.**

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Marseille sera compétent.

**Quantité de billets souhaitée, à télécharger en ligne : ..... x 4,5€ TTC = .....€ TTC**

**TOTAL ACOMPTE A PAYER : 50 x 4,5€ TTC = 225€ TTC (Solde à régler avant le lundi 12 octobre 2023)**

Cachet du CSE obligatoire :

Bon pour commande, à ....., le ...../...../2023.

